

CAP Filière Fruits 2007-2010
FICHE ACTION A1

THEME ECONOMIE : ACTION « INCITER A LA RENOVATION DES VERGERS »

| | |
|---|---|
| Objectifs | Adapter l'offre au marché, rajeunir le verger, adapter les variétés au terroir |
| Bénéficiaire | <p>Producteurs de pommes, poires et cerises, ayant leur siège d'exploitation en région Centre, étant exploitants à titre principal et adhérents d'une OP reconnue (ou pré-reconnue) au titre du RCE 2200/96 modifié, et pour la durée du plan de reconnaissance agréé.</p> <p>Le verger doit être conduit en PFI (Production Fruitière Intégrée), avec recours aux 2 exigences mineures généralisées (mesure "C1"). Le verger doit avoir une bonne productivité, base de la compétitivité.</p> <p>L'exploitation doit respecter les normes minimales requises dans le domaine de l'environnement, en vigueur au moment du dépôt du dossier.</p> <p>Le demandeur doit être à jour du règlement des taxes et cotisations professionnelles et interprofessionnelles rendues obligatoires par les pouvoirs publics.</p> |
| Description | <ul style="list-style-type: none"> - Aide aux investissements de plantation nouvelle ou de replantation d'un verger en pommiers (pommes à couteaux), poiriers ou cerisiers - Les variétés aidées doivent appartenir à la fois à la liste établie annuellement par VINIFLHOR et la liste définie par l'OP et le bassin Val de Loire. L'OP pourra définir une liste plus restreinte de variétés à aider - Sauf impossibilité technique ou administrative, les vergers doivent être obligatoirement protégés contre les aléas (gel et grêle) - Les dépenses suivantes sont éligibles : préparation du sol (labour, apport fumier, herse, profilage), désinfection, analyse du sol, fumure de fonds, poteaux et mise en place, ancrage, pose 1^{er} et 2^{ème} fil et fournitures, plants, plantation, enherbement (semences), arrachage, taille, palissage, et fourniture (uniquement la 1^{ère} année de plantation), traitements et désherbage. Sont prises en charge les fournitures, la main d'œuvre et la mécanisation opérationnelle (prestation sur facture ou forfait par ha). <p>Action « phare » du CAP'Filière, devant avoir un effet levier sur les autres actions et sur l'évolution d'ensemble de la filière</p> |
| Unité d'action | Surface de verger |
| Nombre | 185 ha (pour 3 ans), dont 155 en pommiers, 20 en poiriers, 10 en cerisiers |
| Calendrier | Années 2008, 2009 et 2010 |
| Coût | 4,189 millions € (pour 3 ans – démarrage en 2008 seulement) |
| Participation souhaitée du Conseil régional | 10 % en pommiers, 7,5 % en poiriers et cerisiers (et idem des Conseils généraux) |
| Aide souhaitée | 404 750 € (pour 3 ans), soit 2 190 €/ha en moyenne |
| Indicateurs de suivis | - Nombre d'hectares replantés (objectif s'approcher d'une rénovation de 7 % en pommiers, 5 % en poiriers et 5,5 % en cerisiers en 2010) |
| Coordination-gestion de la mesure | IDfel |
| Observations | Complément envisagé des Conseils généraux (7,5 % à 10 %) et de VINIFLHOR (20 à 25 %, avec majoration à 22 % et 27,5 % si JA) |